

**INFO
DÉCHETS**

**Prévenez-nous de
tout changement !**



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Nouvel habitant Faites vous connaître auprès de notre service

La redevance des déchets ménagers n'est pas une taxe payée en même temps que les impôts locaux. Cela permettra d'éviter les mauvaises surprises, comme la double facturation par exemple...

Changement de situation familiale Prévenez-nous impérativement

Cela nous permet de :

- Mettre à jour le montant de votre redevance,
- Changer, si besoin, la taille de vos bacs roulants.

SITUATION	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
Déménagement, Emménagement	État des lieux, acte de vente, nouveau bail...
Décès, naissance, séparation	Acte de décès, de naissance, livret de famille, jugement...
Départ en maison de retraite	Attestation de la maison de retraite...
Résidence secondaire	Copie taxe d'habitation...
Logement vacant vide de meuble	Copie de la déclaration adressée aux services fiscaux...
Cessation d'activité professionnelle	Extrait du registre du commerce et des sociétés...

Déménagement

- **Je déménage** → **LAISSER** les bacs dans le logement (si bac avec verrou, laisser les clés) et prendre contact avec la Communauté de Communes pour la mise à jour du fichier facturation.
- **En cas de décès** → **RENDRE** les bacs en prenant contact avec la Communauté de Communes.



Tél. 03 23 09 50 51

Service facturation déchets ménagers



Communauté de Communes du Pays du Vermandois

RD 1044 • Hameau de Riqueval • 02420 BELLICOURT • * www.cc-vermandois.com